

DELIBÉRATION N°133/2022

Nombre de conseillers :

En exercice: 27

Présents: 21

Votants: 26

OBJET: URBANISME Acquisition parcelle ZM 234

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 1^{er} décembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Etaient présents: M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE

Etait absente:

Mme Christiane ZELUS

Secrétaire de séance : Mme Aurélie FERNANDES

Dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire en faveur de l'agriculture, la Safer Auvergne est intervenue pour le compte de la Commune de Volvic sur une transaction foncière concernant la parcelle ZM 234 d'une superficie de 2 088m², située au lieu-dit cadastral « La Cheire » à Volvic.

Cette acquisition permettrait à la Commune de Volvic de mettre à disposition d'un agriculteur exploitant de la commune ce terrain pour son activité agricole.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier le portage foncier de l'opération présentée ci-dessus à la SAFER Auvergne;
- D'approuver les termes de la promesse d'achat, jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20221201-133-2022-DE Date de télétransmission : 09/12/2022 Date de réception préfecture : 09/12/2022

Page 1 sur 2

Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : Publié ou notifié Le : Le Maire, Laurent THEVENOT	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent PHEVENOT
X graey	Accusé de réception en préfecture